

TPE 2016

ÉLECTIONS DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE 2016

**FAITES VOTER FO**

### **Comment VOTER ?**

Chaque salarié des TPE recevra chez lui un bulletin de vote et des documents de propagande électorale avant le 24 novembre 2016, soit 4 jours avant l'ouverture du scrutin.

### **Ensuite, c'est SIMPLE :**

- > Votez par Internet sur le site [www.elections-tpe.gouv.fr](http://www.elections-tpe.gouv.fr), du 28 novembre au 12 décembre,
- > ou votez par correspondance.

Les résultats seront publiés après le 22 décembre 2016.